Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2025/2014(INI)

26.5.2025

AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du développement et de la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire

sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable dans la perspective du forum politique de haut niveau de 2025
(2025/2014(INI))

Rapporteure pour avis: Lina Gálvez

PA_NonLeg

AMENDEMENTS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres présente à la commission du développement et à la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire, compétentes au fond, ce qui suit:

Amendement 1

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 24 juin 2021 sur la situation concernant la santé et les droits génésiques et sexuels dans l'Union, dans le cadre de la santé des femmes[1 bis]***,***
	[1 bis] ***JO C 81 du 18.2.2022, p. 43.***

Amendement 2

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 11 avril 2024 sur l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[1 bis]***,***
	[1 bis] ***JO C, C/2025/1279, 13.3.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1279/oj.***

Amendement 3

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la feuille de route de l'Union pour les droits des femmes, publiée par la Commission,

Amendement 4

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue en 1994 au Caire, ainsi que son programme d'action et les conclusions de ses conférences d'examen,

Amendement 5

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration et le programme d'action de Beijing de 2015, ainsi que les conclusions de ses conférences d'examen,

Amendement 6

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Equal Measures 2030 intitulé «Résultats de l'indice de genre des ODD 2024 – Un avenir égalitaire en matière de genre en crise?»,

Amendement 7

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport conjoint 2024

d'ONU Femmes, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) intitulé «Are we getting there? A synthesis of the UN evaluations of SDG 5» (Est-ce qu'on y arrive? Une synthèse des évaluations du système des Nations unies sur l'ODD 5);

Amendement 8

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les directives volontaires de 2015 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, notamment leur chapitre 8 sur l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes,

Amendement 9

Proposition de résolution
Visa 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa recommandation du 19 décembre 2024 à l'intention du Conseil concernant les priorités de l'Union européenne pour la 69e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies[1 bis]***,***
	[1 bis] ***JO C, C/2025/1971, 11.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1971/oj.***

Amendement 10

Proposition de résolution
Visa 55 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la Commission de mars 2024 intitulé «Neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale»,

Amendement 11

Proposition de résolution
Visa 55 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes intitulé «Indice d'égalité de genre 2023 – Vers une transition écologique dans les transports et l'énergie»,

Amendement 12

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que, selon l'indice mondial de la paix 2024, le niveau moyen de paix dans le monde a diminué de 0,56 %, marquant ainsi la cinquième année consécutive de détérioration; qu'à la lumière de cette tendance, l'ODD 16 devrait faire l'objet d'un examen approfondi afin de remédier aux problèmes croissants en matière de paix et de sécurité à l'échelle mondiale;

Amendement 13

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que le nombre croissant de cas de traite des êtres humains reste une menace critique pour la paix et la sécurité dans le monde; que le renforcement de la coopération internationale et des mécanismes d'application dans le cadre de l'ODD 16 est essentiel pour lutter contre les réseaux de trafiquants, protéger les victimes et faire respecter les droits de l'homme;

Amendement 14

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le déficit d'investissement annuel dans les ODD s'élève actuellement à 4 000 milliards d'USD; que les niveaux d'endettement élevés des pays à revenu faible et intermédiaire constituent un obstacle aux investissements nécessaires à la réalisation des ODD;	C. considérant que le déficit d'investissement annuel dans les ODD s'élève actuellement à 4 000 milliards d'USD; que les niveaux d'endettement élevés des pays à revenu faible et intermédiaire***, favorisés par les programmes de certaines institutions financières,*** constituent un obstacle aux investissements nécessaires à la réalisation des ODD; ***qu'il existe également un lien avec la hausse des taux de pauvreté; qu'à l'échelle mondiale, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, les crises humanitaires, le changement climatique, les conflits, l'extrémisme, le terrorisme, les guerres et les pénuries alimentaires; que cette situation rend également les enfants plus vulnérables; que l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes devrait augmenter d'ici 2030, étant donné que les femmes représenteront toujours la majeure partie de la population mondiale en situation d'extrême pauvreté;***

Amendement 15

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'absence de financement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un obstacle majeur à l'obtention de résultats en la matière; que l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour tenir les promesses qui ont été faites en matière de durabilité, de prospérité, de justice sociale, de paix et de progrès humain; que des engagements financiers durables et significatifs ainsi que le renforcement des processus de budgétisation sont cruciaux pour appuyer la mise en œuvre de la législation, des politiques et des services tenant compte des questions de genre et ainsi faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'ensemble des cibles de l'ODD 5[1 bis]***;***

[1 bis] ***Equal Measures 2030, «Résultats de l'indice de genre des ODD 2024 – Un avenir égalitaire en matière de genre en crise?», https://equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2024/09/EM2030_2024_SDG_Gender_Index_FR_digital.pdf.***

Amendement 16

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes (violence physique, sexuelle, psychologique, économique ou cyberviolence) constitue une violation des droits humains, une forme extrême de

	discrimination envers les femmes et l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes; que la violence à caractère sexiste trouve sa source dans la répartition inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes ainsi que dans les structures patriarcales et les stéréotypes sexistes, qu'elle a ainsi entraîné la domination et la discrimination des femmes par les hommes et qu'elle peut varier en intensité et revêtir des apparences et des formes diverses; qu'une société exempte de violence à caractère sexiste doit devenir une condition sine qua non de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Amendement 17

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme qu'il est fermement attaché à la réalisation intégrale et en temps utile de tous les ODD;	1. réaffirme qu'il est fermement attaché à la réalisation intégrale et en temps utile de tous les ODD***, et ce dans tous les États membres et à l'échelle mondiale grâce à l'action extérieure de l'Union***;

Amendement 18

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a) souligne que l'Union a certes accompli des progrès modérés en ce qui concerne l'ODD 1, mais que les femmes courent toujours un risque plus élevé de pauvreté et d'exclusion sociale;

Amendement 19

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point b (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b) se dit préoccupé par la réalisation de l'ODD 2 au sein de l'Union, étant donné que la hausse du taux d'obésité chez les femmes et les enfants est un signe de malnutrition;

Amendement 20

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c) se dit extrêmement préoccupé par la situation des femmes au sein de l'Union en ce qui concerne l'ODD 7, celles-ci risquant davantage d'être confrontées à la précarité énergétique en raison de plus faibles revenus; indique que 9,8 % des femmes, contre 8,7 % des hommes, n'étaient pas en mesure de chauffer leur logement de manière suffisante en 2022, une situation qui a été aggravée par la crise énergétique; accueille favorablement la communication de la Commission sur une énergie abordable [1 bis] ***; invite la Commission et les colégislateurs à accélérer le processus afin de garantir l'accès à une énergie abordable dans les meilleurs délais;***

[1 bis] ***Plan d'action pour une énergie abordable – Exploiter pleinement la vraie valeur de notre union de l'énergie pour garantir à tous les Européens une énergie abordable, efficace et propre (COM(2025)0079).***

Amendement 21

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d) souligne que l'ODD 11 n'est toujours pas atteint au sein de l'Union puisque les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées à la privation de logement (4,6 %, contre 4,0 % pour les hommes en 2022) et dépendent davantage des transports en commun, où les problèmes de sécurité persistent;

Amendement 22

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. déplore que la communauté mondiale s'écarte sensiblement de la voie à suivre en ce qui concerne la réalisation du Programme 2030 et des ODD;	2. déplore que la communauté mondiale s'écarte sensiblement de la voie à suivre en ce qui concerne la réalisation du Programme 2030 et des ODD ***et que la situation quant à la concrétisation de certains ODD ait régressé; met l'accent sur les différences qui existent entre les pays et les régions et au sein de ceux-ci sur diverses questions, notamment les disparités entre les femmes et les hommes; regrette le retrait du financement apporté par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et constate les effets dévastateurs de ce retrait pour l'objectif de la communauté mondiale visant la réalisation des ODD, particulièrement l'ODD 5***;

Amendement 23

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. demande à l'Union de respecter son engagement d'appliquer l'intégration de la dimension de genre et une perspective intersectionnelle à toutes ses

politiques et à tous ses financements; déplore que, dans le monde entier, les pays ne disposent toujours pas de 44 % des données nécessaires au suivi de l'ODD 5 et que plus de 80 % des pays ne disposent pas de données concernant au moins une cible de l'ODD 5 [1 bis]***; insiste par conséquent sur la nécessité de renforcer les instituts nationaux de statistiques et d'améliorer leur coordination et leur coopération à l'échelle mondiale, tout comme de garantir une prise de décision éclairée et de combler les lacunes qui subsistent en matière de données relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes;***

[1 bis] ***Equal Measures 2030, «Résultats de l'indice de genre des ODD 2024 – Un avenir égalitaire en matière de genre en crise?», https://equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2024/09/EM2030_2024_SDG_Gender_Index_FR_digital.pdf.***

Amendement 24

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. met l'accent sur l'importance des données pour permettre le suivi des ODD et souligne que, malgré l'augmentation de la quantité de données et l'amélioration de leur ouverture, de leur accessibilité et de l'efficacité de leur utilisation, qu'il y a lieu de saluer, des lacunes critiques persistent; insiste par conséquent sur l'importance du rôle joué par les instituts nationaux de statistiques et sur la nécessité de renforcer les partenariats, qui sont essentiels pour obtenir des données plus inclusives, telles que des données ventilées par genre;

Amendement 25

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que la coopération internationale ***et*** l'adoption de mesures transformatrices décisives sont nécessaires de toute urgence pour mettre nos sociétés et nos économies sur la voie de la réalisation des ODD et faire face à la triple crise planétaire;	3. souligne que la coopération internationale***,*** l'adoption de mesures transformatrices décisives ***et une augmentation des dépenses mondiales d'aide au développement*** sont nécessaires de toute urgence pour mettre nos sociétés et nos économies sur la voie de la réalisation des ODD et faire face à la triple crise planétaire***: le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité***;

Amendement 26

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que le rôle moteur joué par l'Union dans la mise en œuvre des ODD au niveau mondial demeure essentiel, en particulier eu égard aux multiples défis géopolitiques et aux crises en cours;	4. souligne que le rôle moteur joué par l'Union dans la mise en œuvre des ODD au niveau mondial demeure essentiel, en particulier eu égard aux multiples défis géopolitiques et aux crises en cours***, notamment l'opposition grandissante aux ODD et les réactions négatives à l'égard de l'égalité hommes-femmes et du cadre international des droits humains qui vise à protéger les groupes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation à travers le monde, dont les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+***;

Amendement 27

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. prend acte des efforts continus et

des progrès de taille accomplis par l'Union, en particulier en ce qui concerne l'ODD 8, tout en reconnaissant la nécessité de faire encore avancer la réalisation de l'ODD 5;

Amendement 28

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que l'Union devrait donner la priorité aux politiques qui soutiennent les femmes, les filles et les familles, en veillant à ce que leur bien-être social et économique soit considéré comme essentiel à la réalisation des ODD tels que ceux portant sur la réduction de la pauvreté, sur une éducation de qualité et sur l'égalité entre les femmes et les hommes;

Amendement 29

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore que les progrès accomplis ***sont*** marginaux ou modérés en ce qui concerne la plupart des cibles de l'ODD 3, et que, depuis 2015, ils ***ont*** ralenti dans de nombreux domaines clés; relève avec préoccupation que moins de 10 % des cibles de l'ODD 3 sont en bonne voie et que moins d'un tiers devraient être atteintes d'ici à 2030;	5. déplore que les progrès accomplis ***soient*** marginaux ou modérés en ce qui concerne la plupart des cibles de l'ODD 3, et que, depuis 2015, ils ***aient*** ralenti dans de nombreux domaines clés; relève avec préoccupation que moins de 10 % des cibles de l'ODD 3 sont en bonne voie et que moins d'un tiers devraient être atteintes d'ici à 2030; ***rappelle que des inégalités de genre notables existent au sein de l'Union et que les progrès réalisés depuis 2010 en vue d'y remédier se sont avérés très limités;***

Amendement 30

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. exprime ses préoccupations face à la pratique persistante des mutilations génitales féminines ainsi que sa sympathie à l'égard des victimes; relève qu'en mars 2024, l'UNICEF a publié des chiffres révisés à ce sujet, faisant état de plus de 230 millions de victimes, soit une augmentation de 15 % (environ 30 millions de victimes supplémentaires) par rapport à 2016, et ce malgré une baisse observée dans certains pays;

Amendement 31

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. reconnaît que les récentes réductions du financement de l'USAID vont encore entraver les progrès en faveur de l'ODD 3, en particulier pour ce qui est de l'accès des femmes et des filles aux services de soins de santé génésique et maternelle;

Amendement 32

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que la multiplicité ***et*** l'imbrication des crises, la faiblesse des infrastructures de soins de santé, l'instabilité économique, la pauvreté**,** les inégalités persistantes, en particulier parmi les populations et les régions vulnérables, ainsi que la limitation de plus en plus importante des ressources menacent d'enrayer davantage les progrès accomplis	6. souligne que la multiplicité**,** l'imbrication ***et l'aggravation*** des crises, ***comme*** la faiblesse des infrastructures de soins de santé, l'instabilité économique, ***l'escalade des tensions géopolitiques,*** la pauvreté ***et*** les inégalités persistantes, ***dont les inégalités entre les femmes et les hommes,*** en particulier parmi les populations et les régions vulnérables, ainsi

vers la réalisation des ***objectifs*** de l'ODD 3;	que la limitation de plus en plus importante des ressources ***et le manque de recherche médicale sexospécifique*** menacent d'enrayer davantage les progrès accomplis vers la réalisation des ***cibles*** de l'ODD 3;

Amendement 33

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. prend acte avec préoccupation du retrait des États-Unis de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que du gel total de leur aide publique au développement (APD); fait observer que, compte tenu du rôle joué par l'USAID dans le renforcement de la santé mondiale, cette situation aura des répercussions considérables sur la vie des personnes et l'accès aux services de santé dans le monde, notamment pour des millions de femmes et de filles; souligne en outre que le rétablissement de la règle du bâillon mondial a une incidence particulière sur la santé et les droits génésiques et sexuels; invite la Commission et les États membres à combler les lacunes causées par le retrait des États-Unis, notamment en augmentant la contribution de l'Union aux initiatives clés en matière de santé et de droits génésiques et sexuels, telles que le Partenariat UNFPA Supplies et l'initiative de l'Équipe Europe sur la santé et les droits génésiques et sexuels en Afrique subsaharienne;

Amendement 34

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	6 ter. déplore le recul mondial de l'aide au développement, qui touche principalement l'accessibilité des soins de santé dans les régions les plus pauvres et pour les populations les plus marginalisées, telles que les femmes et les filles; estime que l'étiolement de systèmes de soins de santé déjà fragiles pose un risque potentiel pour la santé de la population mondiale; demande que des mesures décisives soient prises dans l'ensemble des États membres et dans le cadre des politiques extérieures de l'Union afin d'accomplir des progrès notables dans la réalisation de l'objectif à l'horizon 2030 visant à réduire la mortalité maternelle et à garantir un accès universel aux services de soins de santé génésique et sexuelle, notamment à la planification familiale et à l'avortement sûr et légal, des soins de santé maternelle et la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, qui comprend l'accès de toutes et tous à des médicaments essentiels sûrs, efficaces, abordables et de qualité; invite l'Union à garantir en priorité l'accès à une méthode de contraception sûre et efficace de son choix et à des services d'avortement sûrs et légaux dans tous les États membres;

Amendement 35

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. invite l'Union et ses États membres à veiller en priorité à garantir l'accès des garçons et des filles à une éducation sexuelle et relationnelle complète et obligatoire, fondée sur des données probantes et adaptée à l'âge, ainsi qu'à des informations sur la planification familiale, sachant que 164 millions de femmes considèrent que leurs besoins en la matière ne sont pas remplis[1 bis]; estime qu'il faudrait

contribuer à ces efforts également au moyen des politiques extérieures;

[1 bis] ***Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, «Planification familiale mondiale 2022», https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/files/documents/2023/Feb/undesa_pd_2022_world-family-planning.pdf (en anglais).***

Amendement 36

Proposition de résolution
Paragraphe 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 sexies. demande à l'Union de mener à bien les plans inclus dans la stratégie pour la santé mentale et de mettre en œuvre des mesures plus déterminantes pour garantir de bonnes conditions de santé mentale pour tous, en tenant compte en particulier de la perspective de genre et du fait que les femmes et les personnes LGBTIQ+ souffrent davantage sur le plan de la santé mentale;

Amendement 37

Proposition de résolution
Paragraphe 6 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 septies. rappelle que la pleine réalisation de la santé et des droits génésiques et sexuels et le respect de l'autonomie corporelle des femmes et des filles sont essentiels pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes; souligne que la santé et les droits génésiques et sexuels font partie

intégrante de la couverture sanitaire universelle et sont cruciaux pour atteindre l'ODD 3, en particulier la cible 3.7; invite la Commission à faire en sorte que la santé et les droits génésiques et sexuels soient pris en compte dans les initiatives et programmes de l'Union relatifs à la couverture sanitaire universelle;

Amendement 38

Proposition de résolution
Paragraphe 6 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
6 octies.	***alerte sur le fait que les cibles fixées pour les ODD 3 et 5 ne seront pas atteintes si l'accès universel à la santé génésique et sexuelle et le respect des droits génésiques ne sont pas garantis dans l'Union et dans le monde; rappelle que l'accès à des services de santé essentiels et à des médicaments nécessaires, à une méthode de contraception sûre et efficace de son choix ainsi qu'à des services d'avortement légaux est un aspect fondamental des soins de santé génésique et sexuelle;***

Amendement 39

Proposition de résolution
Paragraphe 6 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 nonies. rappelle que les grossesses non désirées peuvent avoir des conséquences physiques, émotionnelles et financières importantes pour les personnes concernées et leurs familles, et qu'elles sont particulièrement préjudiciables aux personnes mineures dans les cas de grossesse précoce; note que les soins d'avortement légaux permettent de sauver des vies lors de fausses couches et d'autres urgences

obstétriques potentiellement mortelles, et qu'un accès légal et effectif à un avortement sûr peut aider à traiter les complications majeures et à éviter les grossesses à haut risque susceptibles d'entraîner une mortalité maternelle et infantile;

Amendement 40

Proposition de résolution
Paragraphe 6 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 decies. souligne en outre que les médicaments abortifs constituent une solution sûre et moins invasive qu'un avortement chirurgical et rendent les soins liés à un avortement provoqué ou spontané plus accessibles aux personnes vivant dans des régions où les soins liés à un avortement chirurgical sont difficiles d'accès en raison notamment d'obstacles géographiques, et relève que l'accès opportun à des médicaments abortifs sûrs peut aussi permettre aux patientes de gérer elles-mêmes les soins liés à un avortement provoqué ou spontané, en tout ou en partie, et d'éviter ainsi des retards de soins à même d'induire des risques supplémentaires pour leur santé;

Amendement 41

Proposition de résolution
Paragraphe 6 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 undecies. demande à l'Union d'adopter rapidement le règlement sur les médicaments critiques[1 bis] ***et de faire en sorte qu'il garantisse l'accessibilité et la disponibilité des médicaments essentiels en matière de santé génésique et sexuelle figurant sur la liste modèle de l'OMS des médicaments essentiels, et ce à tout***

moment et dans l'ensemble de l'Union; invite l'Agence européenne des médicaments à mettre à jour la liste des médicaments critiques de l'Union afin d'y inclure la liste complète des médicaments essentiels en matière de santé génésique et sexuelle figurant sur ladite liste de l'OMS, tels que les contraceptifs et les médicaments abortifs; demande à l'Union de veiller à ce que les médicaments essentiels en matière de santé génésique et sexuelle soient systématiquement inclus dans l'aide humanitaire apportée aux pays tiers;

1 bis ***COM(2025)0102.***

Amendement 42

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. appelle de ses vœux une action coordonnée renforcée et des investissements substantiels pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, renforcer les systèmes de santé, garantir un accès équitable aux médicaments et aux vaccins, promouvoir la prévention et le traitement des maladies, lutter contre les facteurs environnementaux aggravants ***et*** remédier aux disparités en matière d'accès à des soins et à des services de qualité, en particulier ***s'agissant des populations et des régions vulnérables***;	7. appelle de ses vœux une action coordonnée renforcée et des investissements substantiels pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, renforcer les systèmes de santé, garantir un accès équitable aux médicaments et aux vaccins, promouvoir la prévention et le traitement des maladies, lutter contre les facteurs environnementaux aggravants**,** remédier aux disparités en matière d'accès à des soins et à des services de qualité, en particulier ***dans les régions vulnérables et pour les personnes et les populations en situation de vulnérabilité, notamment les minorités, les femmes et les filles et les personnes handicapées; fait valoir qu'il importe de garantir l'accès de toutes et tous à des soins de santé, à titre de droit fondamental; souligne la nécessité de soutenir l'accès aux soins de santé et à l'éducation pour les filles en situation d'urgence, les filles migrantes, déplacées à l'intérieur de leur pays ou réfugiées, ainsi que pour celles qui sont confrontées***

	à des crises humanitaires et à des situations de conflit;

Amendement 43

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. appelle de ses vœux une action coordonnée renforcée et des investissements substantiels pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, renforcer les systèmes de santé, garantir un accès équitable aux médicaments et aux vaccins, promouvoir la prévention et le traitement des maladies, lutter contre les facteurs environnementaux aggravants, remédier aux problèmes de santé mentale et réduire les disparités en matière d'accès à des soins et à des services de qualité, en particulier pour les populations et les régions vulnérables;

Amendement 44

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***demande que le droit universel à un*** environnement sain ***soit ajouté à la convention européenne des droits de l'homme et à*** la ***charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et qu'un cadre juridiquement contraignant soit mis en place***;	8. ***estime qu'un*** environnement sain ***est un facteur décisif pour améliorer*** la ***santé***;

Amendement 45

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 bis. regrette qu'aucun pays ne soit en voie de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes d'ici à 2030 et que près de 40 % des pays aient stagné, voire reculé, sur cette question entre 2019 et 2022; note que ce recul coïncide avec la montée de tendances conservatrices, réactionnaires et misogynes allant à l'encontre des droits des femmes dans le monde entier; prévient que si les tendances actuelles au recul et à la stagnation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'accélèrent, les inégalités de genre à l'échelle mondiale pourraient être pires en 2030 qu'au moment de l'adoption des ODD en 2015 [1 bis] ***;***

[1 bis] ***Equal Measures 2030, «Résultats de l'indice de genre des ODD 2024 – Un avenir égalitaire en matière de genre en crise?», https://equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2024/09/EM2030_2024_SDG_Gender_Index_FR_digital.pdf.***

Amendement 46

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne la nature transversale de l'ODD 5 et son importance dans la réalisation du Programme 2030; fait observer que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes complète directement tous les autres ODD et que la réalisation de ces objectifs ne peut avoir lieu sans la progression des droits des femmes et des filles et de l'égalité hommes-femmes;

Amendement 47

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. appelle de ses vœux une action accélérée et ciblée pour mettre fin à toutes les formes de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes, des filles et des personnes LGBTIQ+, y compris les violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux pratiques préjudiciables telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines;	9. ***réaffirme qu'une société sans violences sexistes est une condition préalable indispensable à la réalisation de l'égalité hommes-femmes;*** appelle de ses vœux une action accélérée et ciblée pour mettre fin à toutes les formes de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes, des filles et des personnes LGBTIQ+, y compris les violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux pratiques préjudiciables telles que le mariage d'enfants et ***le mariage forcé, que subissent 12 millions de filles chaque année[1 bis],*** les mutilations génitales féminines ***et les avortements sélectifs selon le sexe, et pour lutter contre le recours à la violence sexiste en tant qu'arme de guerre; estime que l'engagement civique et les associations de femmes locales actives sur le terrain sont essentiels pour atteindre cet objectif; exprime son inquiétude quant à l'augmentation à l'échelle mondiale des poursuites à l'encontre des défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui défendent les droits des femmes et des minorités; s'inquiète du taux élevé de mortalité maternelle dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure***;
	[1 bis] UNICEF, «Fast Facts: 10 facts illustrating why we must #EndChildMarriage» (10 faits marquants qui illustrent pourquoi nous devons mettre fin au mariage d'enfants), 10 février 2019, https://www.unicef.org/press-releases/fast-facts-10-facts-illustrating-why-we-must-endchildmarriage.

Amendement 48

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues et demande instamment l'établissement d'une définition commune du viol sur la base de l'absence de consentement;

Amendement 49

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. déplore le recul mondial des droits des femmes et condamne tout acteur entreprenant des actions visant à saper les réalisations mondiales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes; invite l'Union et ses États membres à intensifier la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes maintenant que les États-Unis cessent de financer des organisations de défense des droits humains;

Amendement 50

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. appelle de ses vœux une action plus décisive pour lutter contre la montée des discours de haine anti-genre en ligne et contre les menaces croissantes auxquelles sont exposées les femmes occupant des postes politiques, ce qui se traduit par une diminution du nombre de femmes en poste et par leur départ forcé;

Amendement 51

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande ***la poursuite*** du financement de programmes axés sur la promotion de ***l'autonomisation des*** femmes et la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre; invite la Commission à faire en sorte que 85 % de ***toutes les nouvelles actions extérieures*** intègrent l'égalité des genres comme objectif important ou principal et que 20 % de l'aide publique au développement dans chaque pays soient affectés à des programmes dont l'un des principaux objectifs est l'égalité entre les genres;	10. demande ***l'augmentation*** du financement de programmes axés sur la promotion de ***l'égalité entre les*** femmes ***et les hommes*** et la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre; invite la Commission à faire en sorte que ***toutes les mesures financées par l'Union intègrent la dimension de genre, que*** 85 % de ***l'aide publique au développement bénéficient à des projets qui*** intègrent l'égalité des genres comme objectif important ou principal et que 20 % de l'aide publique au développement dans chaque pays soient affectés à des programmes dont l'un des principaux objectifs est l'égalité entre les genres; ***invite la Commission à inclure ces deux objectifs dans le prochain cadre financier pluriannuel et à veiller à ce que l'intégration de la dimension de genre et une approche de budgétisation sensible au genre soient appliquées à l'ensemble des politiques, programmes et budgets de l'Union;***

Amendement 52

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se dit alarmé par le fait que l'ODD 5 est l'un des ODD les moins financés; dénonce la tendance croissante à ne plus considérer le financement en faveur de la promotion des droits des femmes comme une priorité et le fait que les mouvements féministes de base et les organisations de défense des droits des femmes continuent d'être systématiquement sous-financés, recevant moins de 1 % de l'APD mondiale[1 bis]; ***invite la Commission à assurer un***

financement régulier, adéquat et durable des organisations et des programmes européens œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes;

[1 bis] ***Bulletin politique de l'ODI intitulé «Where next for feminist foreign policy on funding feminist movements?» (Quelle est la prochaine étape de la politique étrangère féministe en matière de financement des mouvements féministes?), https://media.odi.org/documents/ODI-ET-FundingMovements-PB-EN-May24-Final.pdf.***

Amendement 53

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. exprime sa vive inquiétude face à l'apartheid entre les sexes actuellement perpétré en Afghanistan; souligne que 2,2 millions de filles y sont déjà privées d'accès à l'éducation et que ce chiffre devrait passer à 4 millions; invite la communauté internationale à condamner fermement l'apartheid entre les sexes instauré en Afghanistan et à prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin et traduire les responsables en justice;

Amendement 54

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. déplore que, depuis le lancement du troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes,

seulement 3,8 % de toutes les actions tenant compte de la dimension de genre/ciblées selon le genre considèrent le principe de l'égalité de genre comme un objectif principal, ce qui est inférieur à l'objectif de 5 % fixé dans le règlement établissant l'IVCDCI[1 bis]; ***invite les États membres et la Commission à augmenter considérablement le nombre d'actions de l'Union ayant pour objectif principal la promotion de l'égalité de genre et à atteindre l'objectif de 5 %; invite l'Union à augmenter le financement des fonds multilatéraux pour l'égalité entre les femmes et les hommes, comme ONU Femmes, et pour la santé sexuelle et génésique, comme le FNUAP et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;***

[1 bis] ***Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision nº 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE, Euratom) nº 480/2009 du Conseil (JO L 209 du 14.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/947/oj).***

Amendement 55

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une accélération des efforts visant à combler l'écart de rémunération ***entre*** les ***hommes*** et les ***femmes***, ***y compris*** dans ***l'économie*** des ***soins,*** et ***à*** assurer l'égalité de participation et la possibilité d'accéder à des postes	11. demande une accélération des efforts visant à combler l'écart ***entre les hommes et les femmes en matière d'emploi,*** de rémunération ***et de retraite, ainsi qu'à accroître*** les ***investissements dans les services publics*** et les

d’encadrement dans les secteurs public et privé;	***infrastructures sociales***, ***et en appelle à un engagement à progresser vers des sociétés du soin; demande une valorisation et une rémunération plus équitables du travail*** dans ***les secteurs à prédominance féminine, la transparence salariale,*** des ***réformes de la protection sociale*** et ***la promotion d’emplois de qualité exempts de harcèlement sexuel et de violences sexistes; demande que des efforts soient déployés pour*** assurer l’égalité de participation et la possibilité d’accéder à des postes d’encadrement dans les secteurs public et privé ***en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de responsabilité et de prise de décision et en luttant contre le sexisme dans les sphères publique et privée***;

Amendement 56

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne la nécessité de promouvoir l’égalité d’accès à l’éducation et à la culture financière pour les femmes et les filles, en particulier celles issues de groupes marginalisés et victimes de discrimination; fait valoir que ces politiques doivent viser à favoriser l’égalité des chances et à accroître les perspectives des femmes et des filles d’obtenir un emploi stable, bien rémunéré et gratifiant qui garantisse leur indépendance financière; demande que les femmes et les filles aient un meilleur accès aux outils numériques et à la formation et que des mesures d’incitation soient mises en œuvre en ce qui concerne les programmes et les financements destinés aux femmes et aux filles dans les domaines des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques (STIM) et des études et activités

entrepreneuriales;

Amendement 57

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne l'importance de la feuille de route de la Commission pour les droits des femmes afin de réaffirmer l'engagement de l'Union en faveur de l'égalité de genre et d'élaborer la nouvelle stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera publiée en 2026; appelle à une plus grande participation des États membres et préconise une approche globale des services de santé sexuelle et génésique, de la discrimination intersectionnelle et de la protection des femmes vulnérables;

Amendement 58

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. demande que le droit universel à un avortement sûr et légal soit ajouté à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et qu'un cadre juridiquement contraignant soit mis en place;

Amendement 59

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quinquies. réaffirme que la santé et les droits génésiques et sexuels sont des droits de l'homme fondamentaux et que leur

réalisation est un aspect crucial de la dignité humaine et une condition préalable pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes; réaffirme la volonté de l'Union de promouvoir, de protéger et de faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de ses droits en matière de santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence;

Amendement 60

Proposition de résolution
Paragraphe 11 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 sexies. insiste sur le fait qu'il est important d'avoir accès à des données fiables reposant sur de solides fondements statistiques et de faire participer les citoyens afin de veiller à ne laisser personne de côté; estime qu'il s'agit d'un élément essentiel pour dégager les disparités entre les pays et les régions, élaborer des politiques et évaluer les progrès des initiatives mondiales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Amendement 61

Proposition de résolution
Paragraphe 11 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 septies. demande d'encourager plus vigoureusement le droit de chaque femme à jouir d'un équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie privée en promouvant la responsabilité commune et des conditions de travail qui facilitent la conciliation de la vie privée, de la vie

familiale et de la vie professionnelle;

Amendement 62

Proposition de résolution
Paragraphe 11 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 octies. se dit alarmé par le recul continu de la santé et des droits génésiques et sexuels et par les attaques dont font l'objet leurs défenseurs en Europe et à l'échelle mondiale; appelle de ses vœux un effort européen important pour protéger nos valeurs fondamentales telles que l'égalité des droits à l'autonomie corporelle, ainsi que des politiques plus fortes pour garantir l'accès universel de toutes les femmes et filles aux services de santé sexuelle et génésique, y compris à des informations sur la planification familiale, une contraception abordable, l'avortement gratuit, sûr et légal et les soins de santé maternelle;

Amendement 63

Proposition de résolution
Paragraphe 11 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 nonies. invite à un renforcement des politiques et des mesures visant à promouvoir l'accès à la terre, au crédit, à l'entrepreneuriat et à l'éducation, ainsi qu'à l'emploi et à la santé, en particulier pour les femmes et les filles en situation de vulnérabilité, les femmes handicapées, les femmes enceintes et les femmes vivant dans les zones rurales et insulaires et dans les régions ultrapériphériques;

Amendement 64

Proposition de résolution

Paragraphe 11 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 decies. invite les États membres à veiller à ce que les écoles primaires et secondaires dispensent obligatoirement des cours d'éducation sexuelle complets fondés sur des données probantes, afin de lutter contre les violences sexistes et les stéréotypes de genre; souligne que l'investissement dans l'éducation des filles produit de grands bénéfices sur plusieurs générations, en ce qu'il contribue directement à la réalisation de leurs droits fondamentaux et à leur protection contre toutes les formes de violences, mais aussi à l'amélioration du bien-être de l'ensemble de la société; invite à cet égard la Commission à présenter des lignes directrices de l'Union sur une éducation sexuelle complète et fondée sur des données probantes, sur la base des normes de l'OMS, ainsi qu'à promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre États membres dans ce domaine;

Amendement 65

Proposition de résolution
Paragraphe 11 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 undecies. demande instamment à la Commission de cesser de financer les mouvements qui, au sein et en dehors de l'Union, contribuent à l'oppression des femmes sous toutes ses formes, y compris les campagnes contre les droits fondamentaux, notamment les droits des femmes et la santé et les droits génésiques et sexuels;

Amendement 66

Proposition de résolution

Paragraphe 11 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 duodecies. déplore la régression des droits des personnes LGBTIQ+ et la transphobie qui menace l'égalité de genre; dénonce le fait qu'en 2021-2022, trois organisations anti-LGBTIQ+ ont déclaré à elles seules un revenu d'un milliard de dollars, contre 8 000 bénéficiaires de subventions en faveur des personnes LGBTIQ+ ayant perçu un total de 905 millions d'USD[1 bis]; ***alerte sur l'augmentation inquiétante du financement d'actions allant à l'encontre de l'égalité de genre, qui visent à contrecarrer les avancées des droits des femmes et des personnes LGBTIQ+ au cours de ces dernières décennies;***

[1 bis] ***Bulletin politique de l'ODI intitulé «Where next for feminist foreign policy on funding feminist movements?» (Quelle est la prochaine étape de la politique étrangère féministe en matière de financement des mouvements féministes?), https://media.odi.org/documents/ODI-ET-FundingMovements-PB-EN-May24-Final.pdf.***

Amendement 67

Proposition de résolution
Paragraphe 11 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 terdecies. invite l'Union à interdire les centres de conversion dans ses États membres et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher cette pratique partout;

Amendement 68

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quaterdecies. demande à l'Union de fixer un objectif de financement spécifique pour soutenir les organisations de défense des droits des femmes et des personnes LGBTIQ+, les mouvements féministes et les défenseurs des droits humains en Europe et à l'échelle mondiale; souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme de protection des défenseurs des droits humains dans l'Union, en accordant une attention particulière aux défenseurs des droits des femmes, des personnes LGBTIQ+ et de la santé et des droits génésiques et sexuels;

Amendement 69

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note que les efforts déployés pour atteindre les ODD devraient mettre l'accent sur les politiques qui favorisent l'innovation, l'entrepreneuriat et la création d'emplois verts, ce qui, à terme, contribuera de manière plus globale à la réalisation des ODD et de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Amendement 70

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. appelle de ses vœux la mise en place de politiques plus fortes et de mesures audacieuses pour favoriser le caractère inclusif et durable du développement économique; prie	13. appelle de ses vœux la mise en place de politiques plus fortes et de mesures audacieuses pour favoriser le caractère inclusif et durable du développement économique; prie

instamment l'Union et ses partenaires mondiaux de recourir à des instruments tels que la stratégie «Global Gateway» pour créer des emplois décents qui réduiront les inégalités de revenus et feront en sorte que personne ne soit laissé de côté;	instamment l'Union et ses partenaires mondiaux de recourir à des instruments tels que la stratégie «Global Gateway» pour créer des emplois décents qui réduiront les inégalités de revenus et feront en sorte que personne ne soit laissé de côté; ***demande que des efforts soient consentis pour faire en sorte que les voix des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté soient entendues et pour donner la priorité à la lutte contre la pauvreté et les conditions de travail précaires, en accordant une attention particulière aux femmes qui sont confrontées à des formes de discrimination intersectionnelles;***

Amendement 71

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que la majorité des soins non rémunérés reste une charge qui pèse uniquement sur les femmes, ce qui a des conséquences négatives sur l'écart professionnel entre les femmes et les hommes, sur leur indépendance économique et sur le bien-être sociétal; demande à l'Union d'élaborer des mesures spécifiques pour reconnaître le travail de soin et fournir des services publics de protection sociale adéquats pour le soutenir;

Amendement 72

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. s'inquiète du fait que, dans de nombreux pays en développement, la croissance économique reste lente et inégale, souvent entravée par des faiblesses structurelles, des inégalités économiques,	14. s'inquiète du fait que, dans de nombreux pays en développement, la croissance économique reste lente et inégale, souvent entravée par des faiblesses structurelles, des inégalités économiques,

l'instabilité politique ***et*** des chocs extérieurs;	***sociales et de genre***, l'instabilité politique***,*** des chocs extérieurs ***et l'ingérence étrangère***;

Amendement 73

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se dit préoccupé par le fait qu'au sein de l'Union, les inégalités entre les femmes et les hommes continuent de s'aggraver sur le marché du travail; rappelle la nécessité de maintenir et de renforcer la budgétisation sensible au genre et l'intégration de la dimension de genre dans la politique de cohésion de l'Union afin de remédier à l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi;

Amendement 74

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. recommande d'accroître les investissements publics et privés dans la recherche, l'éducation et le développement des compétences;	15. recommande d'accroître les investissements publics et privés dans la recherche, l'éducation et le développement des compétences; ***demande à l'Union de stimuler la formation et la qualité des emplois pour une transition juste, en accordant une attention particulière aux groupes systématiquement exclus et défavorisés comme les femmes et la communauté LGBTIQ+;***

Amendement 75

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que les initiatives visant à stimuler la croissance économique ne peuvent se faire au détriment de la justice sociale, des droits du travail ou de la protection de l'environnement;	16. souligne que les initiatives visant à stimuler la croissance économique ne peuvent se faire au détriment de la justice sociale, ***de l'égalité de genre,*** des droits du travail ou de la protection de l'environnement***, d'autant plus que les femmes et les personnes appartenant à des groupes minoritaires sont les plus susceptibles d'être les premières à souffrir des inégalités générées par la croissance économique***;

Amendement 76

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que les écarts en matière de chômage au niveau mondial persistent pour les femmes et les jeunes, et qu'à l'échelle mondiale, les jeunes femmes sont plus de deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'être sans emploi et de ne suivre ni études ni formation (NEET); reconnaît que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation et la formation, sur le marché du travail et dans le cadre des politiques pour un équilibre entre vie professionnelle et vie privée peut accroître la prospérité et renforcer la compétitivité économique, tout en évitant la sous-utilisation des ressources et des talents;

Amendement 77

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. rappelle qu'il est essentiel d'inciter les entreprises à faire en sorte que leurs activités respectent les ODD, tout en

veillant à ce que le marché reste compétitif et capable de stimuler l'innovation dans le domaine du développement durable pour les femmes et les filles;

Amendement 78

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne l'incidence disproportionnée de la dégradation de l'environnement, en particulier de la pollution plastique, sur les femmes et les filles; demande que des ressources accrues soient consacrées à la recherche sur les effets de la pollution par les (micro)plastiques sur le système hormonal féminin et sur les conséquences potentielles pour la fertilité;

Amendement 79

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime qu'il est urgent de prendre des mesures contraignantes au niveau mondial pour remédier aux lacunes, accélérer l'action et garantir la durabilité à long terme des océans, notamment par des pratiques de pêche durables, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le renforcement des efforts de conservation du milieu marin ***et*** l'adoption d'un traité mondial sur la pollution par les plastiques;	19. estime qu'il est urgent de prendre des mesures contraignantes au niveau mondial pour remédier aux lacunes, accélérer l'action et garantir la durabilité à long terme des océans, notamment par des pratiques de pêche durables, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le renforcement des efforts de conservation du milieu marin ***grâce à la protection effective des zones marines protégées,*** l'adoption d'un traité mondial sur la pollution par les plastiques ***et la protection des droits des pêcheurs artisanaux et de leur accès aux marchés et aux ressources halieutiques, en veillant à ce que les femmes et les hommes pratiquant la pêche artisanale participent***

efficacement et de manière égale à la prise de décisions les concernant;

Amendement 80

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne plus particulièrement la nécessité de reconnaître le travail et la contribution des femmes dans la chaîne de valeur de la pêche artisanale et d'améliorer leurs conditions de travail;

Amendement 81

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. souligne la nécessité de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance des océans, les activités économiques (telles que le tourisme, le transport maritime ou la pêche) et l'océanographie[1 bis];
	[1 bis] ***UNESCO, «Gender Equality for Ocean Sustainability» (L'égalité de genre pour la durabilité des océans), https://www.unesco.org/en/articles/gender-equality-ocean-sustainability.***

Amendement 82

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite l'Union à continuer de plaider en faveur du multilatéralisme et à jouer un rôle moteur au niveau mondial	20. invite l'Union à continuer de plaider en faveur du multilatéralisme et à jouer un rôle moteur au niveau mondial

pour faire progresser la mise en œuvre des ODD et du Programme 2030; souligne que renouveler haut et fort l'engagement en faveur des ODD permettra d'envoyer un signal clair aux partenaires du monde entier et de soutenir l'action de l'Union à l'échelle mondiale;	pour faire progresser la mise en œuvre des ODD et du Programme 2030; souligne que renouveler haut et fort l'engagement en faveur des ODD permettra d'envoyer un signal clair aux partenaires du monde entier et de soutenir l'action de l'Union à l'échelle mondiale; ***fait observer que le renouvellement résolu de cet engagement doit s'accompagner de mesures concrètes de la part de l'Union et qu'il doit veiller à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes fasse partie intégrante des dialogues politiques avec les pays partenaires aux niveaux bilatéral et multilatéral;***

Amendement 83

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme que l'aide publique au développement (APD) reste une source essentielle de financement public; invite par conséquent tous les États membres de l'Union et les partenaires mondiaux à veiller à ce qu'un financement suffisant soit consacré au respect de l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD;	21. réaffirme que ***les ODD ne seront atteints que s'ils sont financés de manière suffisante et durable et que*** l'aide publique au développement (APD) reste une source essentielle de financement public; invite par conséquent tous les États membres de l'Union et les partenaires mondiaux à veiller à ce qu'un financement suffisant soit consacré au respect de l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD***, alors que seuls quatre des 21 États membres qui sont membres du Comité d'aide au développement respectent cet engagement international***;

Amendement 84

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne le rôle crucial des partenariats multipartites et de la participation des autorités locales, de la	22. souligne le rôle crucial des partenariats multipartites et de la participation des autorités locales, de la

société civile et des représentants de la jeunesse;	société civile et des représentants de la jeunesse; ***rappelle que les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs clés des démocraties dynamiques et souligne que la réalisation des ODD, et notamment de l'ODD 5, est impossible sans un partenariat avec les OSC, y compris les organisations de femmes locales et les organisations LGBTIQ+; déplore, à cet égard, la hausse du nombre d'attaques injustifiées à l'encontre des organisations de la société civile et la réduction des espaces civiques, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale; souligne, à cet égard, la nécessité d'assurer un financement régulier, adéquat et durable des organisations de la société civile et de maintenir un dialogue ouvert, transparent et structuré avec ces organisations;***

Amendement 85

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande un allègement et une restructuration de la dette pour les pays en développement et des réformes des institutions financières mondiales, notamment des banques multilatérales de développement, afin de les adapter à la mise en œuvre des ODD;	23. demande un allègement et une restructuration de la dette pour les pays en développement et des réformes des institutions financières mondiales, notamment des banques multilatérales de développement, afin de les adapter à la mise en œuvre des ODD ***et de réduire les inégalités économiques, sociales et de genre; demande l'inclusion d'une perspective de genre plus solide dans le document de conclusion de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement***;

Amendement 86

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*

26. rappelle que les ODD sont le seul ensemble global et convenu au niveau mondial d'objectifs concernant les principaux défis auxquels sont confrontés les pays développés et les pays en développement et qu'ils constituent le meilleur outil pour s'attaquer à leurs causes profondes;	26. rappelle que les ODD sont le seul ensemble global et convenu au niveau mondial d'objectifs concernant les principaux défis auxquels sont confrontés les pays développés et les pays en développement et qu'ils constituent le meilleur outil pour s'attaquer à leurs causes profondes; ***demande instamment à la Commission et aux États membres d'œuvrer à la pleine mise en œuvre des ODD, tant au sein qu'en dehors de l'Union, en tant que cadre universel;***

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	20.5.2025
Résultat du vote final	+ : 17 - : 11 0 : 8
Membres présents au moment du vote final	Mathilde Androuët, Mireia Borrás Pabón, Irmhild Boßdorf, Mélissa Camara, Margarita de la Pisa Carrión, Valérie Devaux, Elisabeth Dieringer, Rosa Estaràs Ferragut, Viktória Ferenc, Heléne Fritzon, Lina Gálvez, Chiara Gemma, Gabriella Gerzsenyi, Arba Kokalari, Sebastian Kruis, Judita Laššáková, Eleonora Meleti, Irene Montero, Maria Noichl, Sirpa Pietikäinen, Giusi Princi, Joanna Scheuring-Wielgus, Benedetta Scuderi, Laurence Trochu, Marko Vešligaj, Dainius Žalimas
Suppléants présents au moment du vote final	Loucas Fourlas, Kathleen Funchion, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Hanna Gedin, Katrin Langensiepen, Jagna Marczułajtis-Walczak, Beatrice Timgren, Jana Toom
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Georgios Aftias, Niels Geuking

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

17	+
PPE	Kokalari Arba, Pietikäinen Sirpa
Renew	Devaux Valérie, García Hermida-Van Der Walle Raquel, Toom Jana, Zalimas Dainius
S&D	Fritzon Heléne, Gálvez Lina, Noichl Maria, Scheuring-Wielgus Joanna, Vesligaj Marko
The Left	Funchion Kathleen, Gedin Hanna, Montero Irene
Verts/ALE	Camara Mélissa, Langensiepen Katrin, Scuderi Benedetta

11	-
ECR	Gemma Chiara, Timgren Beatrice, Trochu Laurence
ESN	Boßdorf Irmhild
NI	Lassáková Judita
PfE	Androuët Mathilde, Borrás Pabón Mireia, Dieringer Elisabeth, Ferenc Viktória, Kruis Sebastian, de la Pisa Carrión Margarita

8	0
PPE	Aftias Georgios, Estaràs Ferragut Rosa, Fourlas Loucas, Gerzsenyi Gabriella, Geuking Niels, Marczulajtis-Walczak Jagna, Meleti Eleonora, Princi Giusi

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention